

Date 27/06/2020

### PEYNAUD Alix

15 rue Jean Reymond Gabriel

69740 GENAS

N° 6942830 du 02/09/2019 - Muté du 01/07/2019 - Phase 2

Club : 01690058 FJEP MEYZIEU

Phase 2 - Clt : 12/1292pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 11/08/2004 - Cat : J1/-16 - Sexe : M

Type : Traditionnel / AR - AF

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.

Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

AUVERGNE-RHONE ALPES  
Bat B - 2ème étage  
1 rue colonel Chambonnet  
69500 BRON  
Mail : [contact@laura-tt.fr](mailto:contact@laura-tt.fr)  
Web : [www.lauratt.fr](http://www.lauratt.fr)  
Tél : 0472819459

#### Votre comité départemental

Rhône-Lyon TT  
Espace Départemental des Sports  
28 rue Julien  
69003 LYON  
Mail : [contact@rhonelyontt.com](mailto:contact@rhonelyontt.com)  
Web : <http://www.rhonelyontt.com>  
Tél : 0472001123



### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à : [declaration@maif.fr](mailto:declaration@maif.fr) et au siège de la FFTT : [fftt@fftt.email](mailto:fftt@fftt.email)

Conformément à l'article L321-1 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé des garanties
- Conditions particulières (garanties et franchises),
- Bulletin d'adhésion aux options complémentaires Individuelle Accident

- Avis de déclaration de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant ou de l'attestation de questionnaire de santé.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an et/ou attestation de questionnaire de santé. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat ou d'attestation de questionnaire de santé, c'est la mention "sans pratique sportive" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "sans pratique sportive" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**Gerflor**

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)